

**Classification CPV :**

Principale : **50721000** - Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

Complémentaires : **09323000** - Chauffage urbain

**45232140** - Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain

**AVIS DE CONCESSION**

Directive 2014/23/UE

**TOULOUSE MÉTROPOLE**

M. Jean-Luc MOUDENC - Président

Direction de la commande publique

6 rue René Leduc

BP 35821 - 31505 Toulouse - CEDEX 5

SIRET 24310051800170

<https://metropole.toulouse.fr/>

**Correspondre avec l'Acheteur :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=entCom.poserQuestion&type=Quest&typeAff=client&IDM=1275900>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

**Objet Contrat de concession du réseau de chaleur et de froid urbain du Mirail**

**Référence** 04-2023-DGD-CC

**Type de marché** Services

**Mode** Avis de concession

**Code NUTS** FRJ23

**Lieu principal de prestation** 31000 Toulouse

**Durée de la concession** 240 mois

**Description** Le concessionnaire sera chargé de l'exploitation et du développement du réseau de chaleur et de froid urbain du Mirail à Toulouse y incluant les travaux

**Code CPV principal** **50721000** - Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

Code CPV complémentaire **09323000** - Chauffage urbain

**45232140** - Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain

**Forme** Division en lots : Non

**Quantité ou étendue**

Valeur estimée hors TVA : 320 000 000,00 €

Délégation

**Conditions de participation**

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Se référer au règlement de la consultation librement accessible selon les modalités précisées au présent avis de publicité et téléchargeable à l'adresse suivante:<https://www.toulouse-metropole.marches-publics.info/>

**Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

Se référer au règlement de la consultation librement accessible selon les modalités précisées au présent avis de publicité et téléchargeable à l'adresse suivante:<https://www.toulouse-metropole.marches-publics.info/>

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Se référer au règlement de la consultation librement accessible selon les modalités précisées au présent avis de publicité et téléchargeable à l'adresse suivante:<https://www.toulouse-metropole.marches-publics.info/>

**Référence professionnelle et capacité technique :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

Se référer au règlement de la consultation librement accessible selon les modalités précisées au présent avis de publicité et téléchargeable à l'adresse suivante:<https://www.toulouse-metropole.marches-publics.info/>

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Se référer au règlement de la consultation librement accessible selon les modalités précisées au présent avis de publicité et téléchargeable à l'adresse suivante:<https://www.toulouse-metropole.marches-publics.info/>

**Critères d'attribution** La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

**Renseignements** Correspondre avec l'Acheteur

**Candidatures** Remise des candidatures le **22/05/23 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

**Dépôt** • Déposer un Pli dématérialisé <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.terms&IDM=1275900>

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

- La valeur estimée de la concession est calculée sur la base du total des produits d'exploitation prévisionnels sur la durée du contrat.
- La procédure est restreinte:les candidats sont informés qu'ils devront uniquement remettre un dossier de candidature.Les modalités de remise de candidatures sont précisées dans le règlement de la consultation "candidatures".Les candidats qui seront admis à faire une offre

se verront ensuite transmettre le dossier de consultation des entreprises ainsi que le règlement de la consultation "offres".

- Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat.

2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.

3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

4) Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce (référé " secret des affaires " article R 557-3 du CJA).

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

- Les points de contact sont ceux mentionnés dans le règlement de la consultation librement accessible selon les modalités précisées dans le présent avis de publicité et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://WWW.toulouse-metropole.marches-publics.info/>.

Marché périodique : Non

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Oui

Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) : Fonds FEDER

**Recours** Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV

BP 7007 31068 Toulouse Cedex 07

Tél : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40

[greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)